



## Homicide involontaire accident route

Par **ALOUETTE**, le **08/09/2008** à **20:04**

Bonjour, voila notre histoire: le 13 février 2008 je reçois une convocation à la gendarmerie. Le gendarme me dit que ma voiture R5 est impliquée dans un accident qui a eu lieu le 21 janvier 2008 et qui a causé la mort d'une personne et 2 blessés et une personne traumatisée. C'est mon conjoint qui est accusé étant donné que l'accident s'est produit à l'heure et sur le chemin de son itinéraire. En faite il l'acuse d'homicide involontaire pcq qu'il a doublé 3 voitures et aurait perturbé la voiture qui arrivait en face. Celle ci ayant perdu le controle et est rentré dans les 3 voitures. Mon conjoint s'est souvenu d'avoir doubler et de s'etre rabattu normalement d'ailleurs il n'a pas vu d'accident. Le gendarme m'a di que le dossier allait etre cloturer mais que c'est la déposition de la dernière personne ( la femme traumatisée qui se trouvait etre la dernière de la file) qui a relancé l'enquete pour trouver une Renault 5 beige.Ce qui m'étonne c'est que les vehicules à l'avant de la file n'ont pas signalé dans leur déposition "la R5 beige qui roulait à toute allure". Bref après 6 mois d'attente je reçois des papiers des différentes assurances qui me demandent de décrire l'accident en nous mettant totalement en cause. Que doit on faire? Avons nous des chances de nous sortir de cette affaire? Merci d'avance de vos réponses,

Par **citoyenalpha**, le **08/09/2008** à **21:28**

Bonjour

il convient de vous rapprocher d'un avocat spécialisé.

Votre affaire s'avère sérieuse.

Un juge d'instruction a du être saisi du dossier au vu des faits graves qui se sont déroulés.

Quand aux assurances elles ne pourront rien faire tant qu'une décision de justice n'est éclaicie l'affaire.

Par conséquent il est très important que vous vous rapprochiez d'un avocat spécialisé afin de défendre au mieux vos intérêts.

Ce dossier est trop complexe (analyse des expertises, des procès verbaux...) pour être traité sur le site.

Restant à votre disposition.

Par **ALOUETTE**, le **09/09/2008** à **19:57**

merci de votre réponse.